

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution du marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'Hôtel de Ville.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6° ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que le montant du marché a été estimé à : 100 000 € H.T ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 11 juin 2026 sur le profil acheteur et le 15 juin 2026 sur le Petit Bastiais ;

Considérant la date de remise des offres fixées le 20 juillet 2026 à 12H00 ;

Considérant les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

- La valeur technique : 60 % ;
- Le prix des prestations : 40 % ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, les entreprises suivantes ont répondu :

- C.P.P.C Corse Plans PC, pour un montant de : 121 000 € H.T ;
- SAS OPC PACA, pour un montant de : 70 000 € H.T ;
- Le groupement d'entreprises : Kernel Opérations – Alelier RnB- Soleria Ingénierie, pour un montant de : 99 490 € H.T ;
- Le groupement d'entreprises : SARL STERN-SARL AMO SPICY, pour un montant de : 148 000 € H.T ;
- Le groupement d'entreprises : SARL CJ CONSULTANTS-SAS TRAMES Ingénierie, pour un montant de : 109 830 € H.T ;
- Le groupement d'entreprises : SAS CREA Ingénierie et Conseils- EI Sylvia GHIPPONI- Jean CASTA AVVENERGIE, pour un montant de : 98 250 € H.T ;
- BET POZZO DI BORGO, pour un montant de : 185 435 € H.T ;
- Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, pour un montant de : 87 280 € H.T.

Considérant qu'après analyse des offres en fonction des critères définis, l'entreprise qui a présenté l'offre la plus avantageuse est :

Candidat retenu	Montant de l'offre H.T	Montant de l'offre T.T.C
Groupement d'entreprises : ➤SAS CREA INGENIERIE ET CONSEILS (Mandataire)- 11 bis, Boulevard Auguste Gaudin -20200 BASTIA. ➤EI SYLVIA GHIPPONI – 9 rue de Sisco – 20200 BASTIA. ➤JEAN PHILIPPE CASTA AVVENERGIA -Via Scop Cde Petra Patrimonia – Immeuble Le Carroussel- 13001 MARSEILLE	98 250 €	117 900 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement d'entreprises : SAS CREA INGENIERIE ET CONSEILS (Mandataire)- EI SYLVIA GHIPPONI - JEAN PHILIPPE CASTA AVVENERGIA
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026 à l'article 2313 (fonction 020) de l'opération 183.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-073B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

